



Bulletin numéro 2 / armée de terre

Par **Malta18**, le **30/05/2008** à **19:36**

Bonjour

D'ici Septembre / Octobre 08, je compte m'engager a l'Armée de Terre en tant que " Engagé Volontaire de l'Armée de Terre ".
Mais il est écrit : " Aucune mention ne doit apparaître sur le Bulletin numéro 2 de votre Casier Judiciaire ".

En 2007, je suis monter dans une voiture volée (j'étais conscient qu'elle était volée), et nous nous sommes faits arrêté.
Et en 2006, je me suis fais arrêté pour avoir écrit au marqueur un numéro de téléphone sur un mur.
Rien de plus.

Pouvez-vous me dire si a cause de ca, quelque chose est inscrit dans le bulletin numéro 2 du casier judiciaire ?

Merci d'avance.

Par **frog**, le **31/05/2008** à **01:25**

Salut,

Vu la difficulté qu'ont les CIRAT a recruter du monde ces dernières années, tes antécédents ne poseront pas de problème. Au pire, tu t'expliques verbalement avec un joli discours sur ton respect des valeurs de la République et tout le tralala.